

Oka, le 1er décembre 2004

Monsieur Thomas J. Mulcair  
Ministre de l'Environnement  
Édifce Marie-Guyart  
675 Boul. René-Lévesque est  
30<sup>e</sup> étage  
Québec, Qc  
G1R 5V7

Objet : Votre demande d'enquête du BAPE dans le dossier Niocan.

Monsieur le ministre,

Vendredi dernier, le 26 novembre, vous avez demandé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de tenir une enquête sur les impacts du projet d'exploitation d'une mine et d'une usine de niobium par la compagnie Niocan à Oka sur les eaux de surface et sur les eaux souterraines. Vous avez fait cette annonce par voie de communiqué de presse. Il est indéniable que Niocan a été avisée de votre décision avant même que vous en faisiez l'annonce. En ce qui nous concerne, il n'y eut aucun appel téléphonique, courriel ou lettre pour nous en aviser. Pourquoi ce silence à notre égard ? Vous n'êtes pas sans savoir, monsieur le ministre, que nous sommes très présents dans ce dossier depuis près de sept ans.

Est-il nécessaire de vous rappeler, dans un premier temps, qu'en avril 2000, la population concernée d'Oka a rejeté à 62%, par référendum, le projet minier Niocan ? Votre gouvernement et vous-même, monsieur le ministre, avez affirmé à maintes reprises que l'acceptabilité sociale de tout projet de développement au Québec est un principe majeur dans votre prise de décision pour donner votre feu vert à un projet. Que ce soit dans le dossier de la centrale à Beauharnois, dans celui des fusions municipales ou dans tout autre dossier, vous et votre gouvernement semblez vous faire un point d'honneur de développer le Québec en harmonie avec les décisions des gens qui auront à vivre le projet. En ce qui concerne votre projet même de Plan de développement durable que vous venez de mettre de l'avant, vous jugez essentiel l'engagement de la population au succès de cette démarche et vous manifestez votre plus grand souci pour que ce Plan corresponde aux aspirations de notre société. Votre gouverne ne s'en veut pas une d'imposition, mais dans le respect des communautés concernées et de leurs choix démocratiques. Pourquoi ne voulez-vous pas respecter la volonté de la population d'Oka exprimée en avril 2000 au sujet de ce projet minier ?

Si vous désirez persister dans ce dossier et faire fi du choix démocratique de la population d'Oka en avril 2000, est-il nécessaire de vous rappeler qu'en septembre 2003, à votre bureau de Laval, lors d'une rencontre avec deux représentants du Comité de citoyens d'Oka et monsieur Réal Proulx, président de l'association libérale de Mirabel, vous vous êtes engagé à ne pas prendre de décision dans ce dossier minier sans nous en

parler au préalable ? De plus, vous nous avez alors demandé de vous remettre l'ensemble de nos interrogations et de nos inquiétudes, ce que nous avons fait en octobre 2003. Vous vous êtes engagé, lors de cette rencontre, à trouver réponse à chacune de nos interrogations. En septembre dernier, nous vous avons rappelé l'anniversaire de vos engagements envers la population d'Oka et nous avons réclamé de votre part que vous puissiez nous remettre l'ensemble des réponses déjà trouvées à nos interrogations en attendant de trouver les réponses manquantes. Plus de deux mois plus tard, nous n'avons eu droit qu'à un accusé de réception. Pourquoi ce silence à notre égard ?

Pourtant, selon les dires de Niocan et de d'autres sources, lors d'une rencontre en mai dernier, vous avez informé les représentants de la compagnie que le certificat d'autorisation serait émis dès que vos professionnels se déclareraient satisfaits des engagements de la compagnie à l'égard de son projet, ce qui aurait été fait en mai également. Selon nos sources, vos professionnels considèrent le dossier environnemental de Niocan complet et vous recommandent de plus l'émission du certificat tant réclamé par Niocan. Le 15 novembre dernier, vous avez réitéré votre engagement du mois de mai aux représentants de Niocan, mais vous leur avez demandé une dernière étape, celle d'une enquête sur l'eau, ce qui devrait vous permettre finalement d'éliminer les dernières interrogations de certains à l'égard de l'intégrité environnementale du projet Niocan, ce qui suscite leur exaspération. Toutefois, Niocan accepte de collaborer à cette enquête parce que, certes, elle n'a guère le choix, mais surtout parce qu'elle a un engagement de votre part de trouver le certificat d'autorisation à l'issue de cette enquête du BAPE.

Est-il nécessaire, d'autre part, monsieur le ministre, de vous rappeler qu'une enquête du BAPE n'est nullement synonyme d'études et encore moins d'études indépendantes puisque cette enquête se fera naturellement à partir des chiffres et des études mis de l'avant par Niocan ? En 2002, dans l'enquête du BAPE sur la radioactivité dans le dossier Niocan, nous avons cru, bien naïvement, que, si le BAPE faisait une enquête, il verrait à mener des études indépendantes. Il n'en fut rien. C'est pourquoi il est facile de conclure, si nous nous mettons à la place du BAPE dans de telles conditions, que les impacts environnementaux associés à la réalisation du projet minier devraient être négligeables en ce qui regarde la question de la radioactivité.

Est-il nécessaire de vous rappeler, monsieur le ministre, qu'une enquête du BAPE est nettement inférieure à une audience publique ? Dans le premier cas, une enquête n'est pas publique, ce qui est déjà une énorme différence. Deuxièmement, le président de cette commission d'enquête n'est pas tenu de rencontrer tous ceux et celles qui veulent intervenir dans ce dossier. Ces éventuels intervenants ne peuvent pas non plus interroger les promoteurs miniers, pas plus que vos professionnels ou tout autre professionnel de votre gouvernement.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, le Comité de citoyens d'Oka refuse de se faire complice de cette masquerade et du mépris le plus profond de ses demandes les plus légitimes depuis sept ans, faute de se voir respecter au départ dans son choix démocratique de rejeter ce projet minier. Le Comité de citoyens d'Oka ne participera pas à cette enquête et dénonce à l'avance des conclusions qui ne pourront que se conjuguer

qu'au conditionnel. Pour le Comité de citoyens d'Oka, les dés sont pipés et votre initiative n'a pour but que d'amener ce dossier dans une sorte d'entonnoir qui n'aura pour conséquence que l'émission du certificat d'autorisation tant réclamé par Niocan.

En effet, après une telle enquête incomplète, comme le fut celle sur la radioactivité, comment pourrez-vous, monsieur le ministre, justifier des études indépendantes ou une audience publique du BAPE sur l'ensemble du projet Niocan ? Votre manœuvre actuelle n'a pour but que de clore le bec aux opposants, que ce soit nous, les agriculteurs ou la communauté autochtone de Kanesatake. Car, si vos professionnels considèrent ce dossier environnemental complet depuis mai dernier et vous recommandent l'émission du certificat d'autorisation, pourquoi cette nouvelle enquête du BAPE est-elle nécessaire ? Pourquoi le Comité de citoyens d'Oka n'a toujours pas reçu une seule réponse à ses nombreuses interrogations d'octobre 2003 ? Serait-ce que ce dossier environnemental est malgré tout incomplet et aurait été bâclé en partie par vos professionnels ? Sinon, comment expliquez-vous que ces professionnels ne connaissent pas déjà la réponse aux six questions que vous avez soumises à l'enquête du BAPE ?

Pour toutes ces raisons, monsieur le ministre, le Comité de citoyens d'Oka exige le respect de la population d'Oka dans son choix démocratique d'avril 2000 et persiste à demander, si vous voulez mener quand même à terme ce dossier, des études indépendantes et une audience publique du BAPE sur l'ensemble du projet minier. Toute autre manœuvre n'est pour nous que de la poudre aux yeux de votre part, une tentative malheureuse de diversion au moment même où vous mettez de l'avant un projet sans précédent de développement durable et où vous parlez même d'inclure dans la Charte des droits, le droit de tout Québécois pour un environnement sain.

Les citoyens d'Oka ne sont pas dupes. Ils continueront sans cesse de réclamer rien de moins, monsieur le ministre, que le respect.

Pour un environnement de qualité,

---

André Chaput, porte-parole du Comité de citoyens d'Oka  
23 rang Ste-Sophie, Oka, Qc, J0N 1 E0  
(450) 479-6377 [andrechaput@videotron.ca](mailto:andrechaput@videotron.ca)

N.B. : Pour toute communication du 8 décembre au 11 janvier, veuillez vous adresser à Monique Girard ou Pierre Lauzon au (450) 479-8514 ou [zonzonoka@yahoo.fr](mailto:zonzonoka@yahoo.fr)

c.c. Madame Denise Beaudoin, députée de Mirabel  
Monsieur Mario Laframboise, député d'Argenteuil-Papineau-Mirabel  
Monsieur Stéphan Tremblay, porte-parole de l'opposition en environnement  
Monsieur Bernard Landry, chef de l'opposition  
Monsieur Mario Dumont, chef de l'ADQ  
Monsieur Réal Proulx, président de l'association libérale de Mirabel.